



Communiqué de presse

GeNeuro SA annonce la prolongation de son sursis concordataire définitif

Genève, Suisse, le 26 septembre 2025 –18h00 CEST – GeNeuro SA (Euronext Paris : CH0308403085 – GNRO), société biopharmaceutique développant de nouveaux traitements pour les maladies neurodégénératives et auto-immunes, annonce que le Tribunal de première instance de Genève a, par jugement du 25 septembre 2025, accordé à GeNeuro SA la prolongation jusqu'au 27 janvier 2026 de son sursis concordataire définitif, sous la supervision du Commissaire au sursis nommé par le Tribunal.

Sursis concordataire définitif

Comme annoncé précédemment, GeNeuro SA avait obtenu le 26 mai 2025 un sursis concordataire définitif de 4 mois, prolongeable, dont l'octroi visait à permettre à GeNeuro SA de poursuivre ses efforts pour évaluer toutes les options possibles, y compris la recapitalisation, l'avancement et/ou la monétisation de ses actifs thérapeutiques en développement, et la négociation d'accords avec ses créanciers. Ces efforts restent centrés sur la maximisation de la valeur pour toutes les parties prenantes et sur la capacité de la Société à poursuivre sa mission de développement de traitements innovants ciblant les maladies neurodégénératives et auto-immunes.

La prolongation de 4 mois de ce sursis permet à GeNeuro SA d'être protégée contre les actions des créanciers pendant qu'elle continue à développer et mettre en œuvre sa stratégie de restructuration. Toute avancée significative sera communiquée le cas échéant.

Le jugement rendu par le Tribunal de première instance de Genève sera publié dans la Feuille d'Avis Officielle du canton de Genève et la Feuille Officielle Suisse du Commerce.

Mises à jour opérationnelles et financières

Le Commissaire au sursis a approuvé la signature par GeNeuro SA de contrats à durée déterminée et à temps partiel avec Jesús Martin Garcia et Miguel Payró, l'Executive Chairman et l'ancien CFO de la Société, afin de poursuivre les efforts de restructuration en cours dans l'intérêt de toutes les parties prenantes.

Comme précédemment annoncé, la Société a décidé le report des résultats annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 et de son rapport financier annuel afin de pouvoir prendre en compte les conséquences financières de la restructuration visée par la Société dans le cadre de la procédure de sursis concordataire accordée. La Société annoncera par voie de communiqué de presse la nouvelle date de leur approbation et publication.

À propos de GeNeuro

La mission de GeNeuro est d'exploiter la biologie des rétrovirus endogènes humains (« HERVs ») pour développer des traitements sûrs et efficaces contre les maladies neurodégénératives, en neutralisant les facteurs pathogènes codés par les HERV qui représentent 8% de l'ADN humain. GeNeuro est basée à Genève, en Suisse.

À propos de la demande de sursis concordataire

En droit suisse (droit applicable à GeNeuro SA), le sursis est une mesure préventive à la procédure de faillite. Cette procédure vise à permettre à une entreprise en difficulté financière de restructurer ses dettes avec ses créanciers et trouver des mesures ayant pour but d'assainir sa situation. Le sursis permet de protéger la Société contre les poursuites de ses créanciers pendant qu'elle travaille avec le commissaire au sursis, un expert indépendant désigné par le juge pour superviser le processus, aider à l'élaboration d'un projet de concordat et valider d'éventuelles mesures de redressement. Ce processus peut résulter en une recapitalisation de la société, une restructuration de la dette ou encore une vente de la totalité ou de certains de ses actifs notamment, étant précisé qu'elle s'expose, en cas d'échec, à une mise en faillite.

L'objectif de cette procédure est de parvenir à un accord qui permette à la Société de continuer ses opérations tout en satisfaisant ses créanciers.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.geneuro.com







Contacts GeNeuro

GeNeuro

Jesús Martin-Garcia
Executive Chairman
investors@geneuro.com

Déclarations prospectives : Ce document contient des déclarations prospectives et des estimations à l'égard de la situation financière, des résultats des opérations, de la stratégie, des projets et des futures performances de GeNeuro et du marché dans lequel elle opère. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'utilisation de mots tels que, sans limitation, « croit », « anticipe », « prévoit », « s'attend à », « projette », « planifie », « cherche », « estime », « peut », « veut » et « continue » et autres expressions similaires. Elles comprennent toutes les questions qui ne sont pas des faits historiques. De telles déclarations, prévisions et estimations sont fondées sur diverses hypothèses et des évaluations des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, qui ont été jugés raisonnables quand ils ont été formulés mais qui peuvent ne pas se révéler corrects. Les événements réels sont difficiles à prédire et peuvent dépendre de facteurs qui sont hors du contrôle de la société. Par conséquent, les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de GeNeuro, ou les résultats de l'industrie, peuvent s'avérer sensiblement différents des résultats, performances ou réalisations futurs tels qu'ils sont exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, prévisions et estimations Compte tenu de ces incertitudes, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'équité de ces déclarations prospectives, prévisions et estimations. En outre, les énoncés prospectifs, prévisions et estimations ne sont valables qu'à la date de la publication du présent document. GeNeuro décline toute obligation d'actualiser ces déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement dans les attentes de la société à leur égard, ou tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces énoncés, prévisions ou estimations sont fondés, à l'exception de ce qui est requis par la législation.